



Paris, le 31 mai 2024, 17h45

RÉSULTAT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DU GROUPE

Rubis avait annoncé, le 13 février 2024, une augmentation de capital réservée aux salariés éligibles des sociétés adhérentes au Plan d'Épargne d'Entreprise Rubis Avenir. Le montant nominal maximal autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2023 s'élevait à 700 000 euros (560 000 actions Rubis).

Le prix de souscription avait été fixé à 15,71 euros, soit, conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail, à 70 % de la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant la décision du Collège de la Gérance du 5 janvier 2024.

La période de souscription s'est étendue du 18 mars au 5 avril 2024.

Les fonds investis en actions Rubis par l'intermédiaire du FCPE Rubis Avenir seront disponibles à l'issue d'une période de blocage de cinq ans sauf en cas de déblocage anticipé.

A l'issue de la souscription, Rubis a constaté que 826 salariés, soit 65,95 % des salariés éligibles, ont ainsi souscrit à l'augmentation de capital à hauteur de 8 795 743 ,62 euros.

559 881 actions nouvelles (soit 0,54 % des actions en circulation) ont été émises le 24 mai 2024.

Les actions nouvelles portent jouissance à compter du 1^{er} janvier 2024.

À l'issue de cette opération, le capital social de Rubis se trouve porté à 130 195 158,75 euros, divisé en 104 156 127 actions de 1,25 euro de valeur nominale chacune.



Contact

RUBIS – Direction juridique
Tél : 01 44 17 95 95